

Reçu le
- 1 MARS 2022
Bellevigne-en-Layon

Angers, le 21 février 2022

Affaire suivie par : Sophie BAUMONT
sophie.baumont@pmla.fr
Tél : 02 41 05 51 55

MAIRIE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON
Monsieur le maire
Place de la mairie
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

original copie extrait	objet	nombre
O	Délibération du 7 février 2022 : -avis sur le projet de PLU de BELLEVIGNE-EN-LAYON	1

- Pour signature et retour d'un exemplaire
 Pour attribution

Le directeur,

Sébastien GUITTET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 7 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février à quatorze heures trente, les délégués du Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers, désignés par la communauté urbaine Angers Loire Métropole ou leur communauté de communes, convoqués par voie dématérialisée, le trente et un janvier deux mil vingt-deux, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de madame Roselyne BIENVENU, vice-présidente.

ETAIENT PRESENTS

M. ARLUISON Jean-Christophe, Mme BELLEUT Sandrine, Mme BIENVENU Roselyne, M. BERLAND Yves, Mme BOUCHOUX Corinne, M. DAVY Jean-Luc, M. GIDOIN Yves, Mme GUILLET Priscille, M. HEBE Jean-Pierre, M. HENRY Maxence, M. HIE Arnaud, M. LEBRUN Henri, M. MAILLART Philippe, Mme MARQUET Elisabeth, M. PAVILLON Jean-Paul, M. SCHMITTER Marc, M. VEYER Philippe.

ETAIENT EXCUSES

M. BECHU Christophe, M. BLONDET Jacques, M. BRANCOUR Roch, M. de VILLOUTREYS Thierry, M. GIRARD Jean-Jacques, M. GODIN Eric, Mme GROSSET Corinne, M. JOUSSET Mickaël, M. LE BARS Jean-Yves, Mme MONNIER Marie-Madeleine, Mme PAPIN-DRALA Sandrine, M. PRONO Jean-Charles, Mme SOURISSEAU Sylvie.

ETAIENT ABSENTS

M. CARDOT Philippe, M. DEMOIS Jean-Louis, M. FOREST Dominique, M. GIRAULT Jérémy, M. LAGLEYZE David, Mme MARTIN Maryvonne, Mme RICHARD Elsa, M. VERCHERE Jean-Marc.

Les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20, 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS

Mme SOURISSEAU Sylvie
M. LE BARS Jean-Yves
M. GIRARD Jean-Jacques
M. BLONDET Jacques
M. JOUSSET Mickaël

NOM DES MANDATAIRES

M. SCHMITTER Marc
M. SCHMITTER Marc
Mme MARQUET Elisabeth
M. LEBRUN Henri
M. VEYER Philippe

Le Comité Syndical a désigné M. Yves GIDOIN, secrétaire de séance.

Le compte-rendu analytique de la séance a été affiché à la porte du Centre Administratif – 83 rue du Mail à Angers, siège du syndicat, le 8 février 2022.

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 février 2022

14 heures 30



Délibération n°5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

Mme Roselyne BIENVENU, vice-présidente, expose :

Bellevigne-en-Layon est une commune nouvelle membre de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Elle est composée des communes déléguées de Thouarcé, Faye-d'Anjou, Champ-sur-Layon, Faveraye-Mâchelles et Rablay-sur-Layon.

Le 3 octobre 2016, elle a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont elle a arrêté le projet le 4 octobre 2021. Le Pôle métropolitain Loire Angers, en tant que structure porteuse du SCoT, a été consultée le 18 novembre pour formuler un avis.

Pour rappel, la révision du SCoT Loire Angers est en cours. Jusqu'à son approbation, les actuels SCoT Loire Angers et Loire en Layon demeurent opposables. La commune de Bellevigne-en-Layon se situe dans le périmètre du SCoT Loire en Layon.

La commission aménagement environnement du 19 janvier 2022 et le Bureau du 24 janvier 2022 proposent d'émettre un avis favorable sur ce projet de PLU. En effet, ses orientations sont compatibles avec celles du SCoT Loire en Layon. Seul l'objectif démographique diffère de la prospective imaginée par le SCoT. En adoptant un scénario démographique moins ambitieux mais plus réaliste, le PLU prévoit des objectifs logements et consommation d'espace plus vertueux.

Il faut donc noter sur ce point ce que le PLU s'appuie davantage sur les réflexions en cours sur la révision du SCoT Loire Angers et sur les discussions actuelles autour de la trajectoire de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Pour autant, dans l'attente des orientations du futur SCoT en la matière, lui-même dans l'attente du contenu du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) modifié, le PLU de Bellevigne-sur-Layon ne peut affirmer qu'il s'inscrit dès aujourd'hui dans la première étape de la trajectoire ZAN. Du reste, ni le Code de l'urbanisme, ni la Loi Climat et Résilience ne l'y obligent. Le projet de PLU aurait pu être strictement établi sur les prescriptions du SCoT Loire en Layon.

Il faut donc souligner les efforts importants inscrits dans ce projet de PLU en matière de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces efforts se matérialisent par le déclassement et le redimensionnement de plusieurs zones à urbaniser, par l'ajustement des zones urbaines, par l'instauration de huit Orientations d'aménagement et

de Programmation (OAP) visant à optimiser le foncier voué à l'urbanisation et l'objectif de réaliser 45% de la production de logements dans les enveloppes urbaines existantes.

Pour rappel, malgré ces efforts déjà conséquents, si le PLU devait s'avérer incompatible avec le futur SCoT (lui-même compatible avec le futur SRADDET), il devra se mettre en compatibilité avant le 22 août 2027. Pour ce faire, selon les termes de la Loi Climat et Résilience, il pourra utiliser la procédure de modification.

Après avis favorable de la Commission Aménagement/Environnement en date du 19 janvier 2022, et du Bureau en date du 24 janvier 2022,

Le comité syndical formule à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PLU de Bellevigne-en-Layon.

Le président,



Christophe BECHU



